



À Pantin, le 18 février 2026

### **Nouveaux statuts validés : AIDES renforce son action et sa gouvernance !**

AIDES annonce l'adoption de ses nouveaux statuts, validés par le Conseil d'État et le ministère de l'Intérieur. Cette étape marque l'aboutissement d'un long processus de travail pour doter l'association d'un cadre juridique à la hauteur des enjeux actuels de la lutte contre le VIH, les infections sexuellement transmissibles (IST) et les hépatites.

#### **Une reconnaissance claire de la légitimité de l'action de AIDES**

La validation de ces statuts par le Conseil d'État et le ministère de l'Intérieur constitue une reconnaissance forte de la solidité juridique et de la légitimité de l'action de AIDES. Elle confirme que l'association agit dans un cadre conforme au droit, au service de l'intérêt général et des personnes les plus exposées au VIH, aux IST et aux hépatites.

#### **Pourquoi cette évolution était indispensable**

Depuis plus de 40 ans, AIDES se bat pour faire reculer l'épidémie, défendre l'accès à la prévention, aux soins et aux droits, et transformer les politiques de santé. La lutte contre le VIH ne peut être dissociée ni des autres IST, ni des hépatites, ni des inégalités sociales et des discriminations qui exposent davantage certains publics. Les nouveaux statuts inscrivent pleinement cette réalité dans l'objet social de l'association, en réaffirmant une approche de santé globale, de réduction des risques, de promotion de la santé et de lutte contre toutes les formes de discriminations. Par ailleurs, en quelques années, les stratégies de prévention et de prise en charge ont profondément évolué : déploiement du Tasp (Treatment as Prevention), développement de la Prep, meilleure compréhension des liens entre IST non traitées et risque de transmission du VIH.

#### **Ce qui change : un cadre renforcé pour mieux lutter et mieux défendre**

Les nouveaux statuts élargissent et précisent l'objet social de AIDES. Ils incluent explicitement le VIH, les hépatites virales et les IST, et consolident les moyens d'action de l'association. Ils renforcent notamment sa capacité à agir en justice contre les discriminations. Dans un contexte où les personnes les plus exposées restent aussi parmi les plus discriminées, cet outil est essentiel pour faire respecter les droits et faire reculer les inégalités. Sur le plan opérationnel, ces statuts sécurisent juridiquement l'ensemble des actions menées aujourd'hui et celles à venir. Sur le plan de la gouvernance, plusieurs évolutions importantes sont introduites afin de renforcer la démocratie interne, le passage des mandats de deux à trois ans, leur limitation à trois mandats successifs, et l'élection directe de l'ensemble des membres du Conseil d'administration par l'Assemblée générale.

#### **Une étape institutionnelle importante**

Le Conseil d'administration de AIDES s'est réuni le 14 février 2026 et a examiné la mise en œuvre de ces nouveaux statuts. À cette occasion, l'association a annoncé l'instauration d'un nouveau mode d'élection, qui sera appliqué dès le mois de juin prochain.

Avec ces nouveaux statuts, AIDES se dote d'un cadre modernisé, solide et combatif pour poursuivre et amplifier son engagement : lutter contre le VIH, les IST et les hépatites, défendre les droits des personnes concernées et combattre les discriminations qui nourrissent l'épidémie.

#### **À propos de AIDES**

Créée en 1984, AIDES est la première association de lutte contre le sida et les hépatites en France et en Europe. Elle est reconnue d'utilité publique et labellisée « Don en confiance » par le Comité de la Charte. AIDES agit depuis plus de 40 ans avec des populations les plus vulnérables au VIH/sida et aux hépatites pour réduire les nouvelles contaminations, accompagner les personnes touchées vers le soin et dans la défense de leurs droits.

#### **CONTACT PRESSE**

**Delphine Attal** : 06 15 35 08 18 / [dattal@aides.org](mailto:dattal@aides.org)